

MASTER SCIENCES HUMAINES et SOCIALES et SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTE	<i>1^{ère} année</i>
Mention STAPS	M1 60 ECTS
1^{ère} année TRONC COMMUN PREPARATOIRE aux SPECIALITES de Master STAPS 2^{ème} année	

Contacts :

Responsable des parcours M1	Scolarité – secrétariat pédagogique
Education (Recherche en Education et Formation) Non ouverte pour l'année 2015-2016 APAS Christos PAIZIS- ☎03.80.39.67.29 christos.paizis@u-bourgogne.fr EMIS Marie-Pierre.CHAURAY ☎ 03.80.39.67.20 marie-pierre.chauray@u-bourgogne.fr Management Antoine MARSAC ☎ 03.80.39.90.11 antoine.marsac@u-bourgogne.fr	Vesna BOUILLER ☎ 03.80.39.67.03 vesna.bouiller@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR STAPS de Bourgogne – Faculté des Sciences du Sport – 3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX	

Présentation générale

La proposition de l'offre de formation en Master s'inscrit dans la carte des formations STAPS de Bourgogne et de Franche-Comté entièrement co-habilitée depuis la Licence et portée conjointement par les UFRSTAPS de l'Université de Bourgogne et l'UPFRSTAPS de l'Université de Franche-Comté.

La formation dispensée dans la mention STAPS comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et, lorsqu'elle l'exige, un ou plusieurs stages. Elle comprend également une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels ainsi que des enseignements permettant aux étudiants d'acquérir une l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère.

De même, la mise en place de passerelles entre les diverses spécialités (Master 2^{ème} année) ou les divers parcours types (UE Majeurs d'Approfondissement et Complémentaires) permet à l'étudiant d'approfondir ses choix ou bien de les compléter par des enseignements optionnels.

L'offre de formation permet l'orientation progressive des étudiants. A cette fin, elle propose des enseignements et des activités pédagogiques permettant aux étudiants d'élaborer leur projet de formation et leur projet professionnel et de mieux appréhender les exigences des diverses spécialités et des divers parcours proposés.

La mention STAPS est inscrite à la fois par le domaine « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » et par le domaine « SCIENCES TECHNIQUES ET SANTE ».

La première année du Master 1^{ère} année Mention « STAPS » du domaine SHS/STS propose des enseignements regroupés sous plusieurs thématiques (5 par semestre). Chaque thématique regroupe un ensemble de 4 enseignements et l'étudiant devra en choisir un.

Tableau des thématiques par semestre

S1	Contexte et Développement	Intervention, Projet et Evaluation	Additionnelle	Pratique et Application	Méthodologie
S2	Contexte et Développement	Intervention, Projet et Evaluation	Approfondissement ou Complémentaire	Pratique et Application	Stage

Ainsi, l'étudiant choisira 5 enseignements par semestre qui constitueront la problématique de son parcours et qui seront préparatoires à son projet de Master 2^{ème} année.

Les enseignements proposés se regroupent autour de 4 grandes problématiques.

- ***Education par les Activités Physiques sportives et Artistiques (Recherche en Education et Formation)***
- ***Entraînement, Management et Ingénierie Sportive***
- ***Activités Physiques Adaptées et Santé***
- ***Management du Sport***

Selon le projet de Master 2^{ème} année, certains choix seront préconisés à l'étudiant. Ces choix conduiront à un total de 60 crédits ECTS sur l'année répartis en 30 crédits par semestre. Un document officiel (qui fera contrat) précisera en début d'année les UE choisies par l'étudiant. L'étudiant peut ne pas tenir compte des enseignements préconisés selon son projet de Master 2^{ème} année et choisir d'autres enseignements. Cependant, les enseignements choisis devront respecter la règle des 30 crédits ECTS par semestre. La liste des enseignements de chaque thématique et le contenu de ces enseignements sont détaillés dans un document annexe.

Afin d'aider à la construction du parcours de Master 1^{ère} année, le tableau ci-dessous synthétise les spécialités **qui seront proposées en 2^{ème} année de Master.**

Domaine	Mention	Spécialités	Spécialités
STS/SHS	STAPS	1	<i>Eduquer par les Activités Physiques Sportives et Artistiques (MEEF 2nd degré EPS) – Voir fiche filière MASTER MEEF 2nd degré EPS</i>
		2	<i>Recherche en Education et Formation</i>
		3	<i>Développement Commercial et Territorial du Sport et des Loisirs</i>
		4	<i>Psychologie Sociale et Sciences du Sport et des Loisirs</i>
		5	<i>Entraînement, Management et Ingénierie du Sport</i>
		6	<i>Activités Physiques Adaptées et Santé</i>

UE conseillées selon le projet de spécialité Master 2^{ème} année

Les UE A sont préconisées pour la spécialité 5
 Les UE B sont préconisées pour la spécialité 2
 Les UE C sont préconisées pour la spécialité 6
 Les UE D sont préconisées pour les spécialités 3 et 4

Le détail de ces UE et de leurs contenus est proposé en annexe

Objectifs scientifiques généraux de la 1^{ère} année de Master

Au cours de la première année, l'initiation à la recherche proposée dans un premier temps aux étudiants sous forme d'un enseignement commun aux différentes spécialités, leur permettra d'appréhender à quelles conditions la science, la recherche et la production scientifique sont-elles possibles ? L'objectif est de proposer un éclairage le plus élargi possible sur la construction des savoirs scientifiques en général.

Pour cela, l'étudiant reçoit un ensemble de cours communs aux différents champs scientifiques et fait le choix de poursuivre sa réflexion dans un seul domaine. A travers les différents champs scientifiques, une réflexion est proposée sur la spécificité de chaque champ (construction de l'objet, savoirs et méthodologies spécifiques).

L'étudiant pourra ensuite identifier ce qui fait de la spécificité de la construction des savoirs dans un champ disciplinaire, sa méthodologie et l'éclairage qu'apporte ce champ aux problématiques qu'il aura choisies d'aborder dans lors de ces travaux en master 2^{ème} année.

La complémentarité des deux UFR STAPS de Bourgogne et de Franche-Comté se retrouve dans la mise en commun de ces enseignements de méthodologie de la recherche et de séminaires, répondant ainsi au mieux aux exigences de la formation de niveau Master.

Conséquence directe de cette mutualisation des enseignements d'initiation à la recherche, les laboratoires d'appui des différentes spécialités seront amenés à collaborer entraînant ainsi une forte cohérence et un dynamisme au profit des étudiants inscrits dans les formations co-habitées par les UFRSTAPS de Bourgogne et de Franche Comté.

Objectifs professionnels généraux de la 1^{ère} année de Master

Les objectifs professionnels se déclineront de façon différente selon les spécialités et en lien avec les fiches RNCP. Cependant, une attention particulière est portée au développement :

- de l'autonomie,
- d'outils d'analyse et de synthèse,
- de compétences propres au débat critique,
- de techniques d'expressions orale et écrite,
- de capacités adaptatives et de qualités humaines indispensables au travail de groupe représente un objectif pédagogique poursuivi quelle que soit la spécialité.

Pour cela, la formation proposée dans le cadre de la mention STAPS est réfléchi afin que l'étudiant puisse acquérir dans sa formation les compétences suivantes :

- maîtriser les connaissances et compétences en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- être capable de mobiliser et d'optimiser les moyens humains, financiers, administratifs et matériels nécessaires
- être capable d'évaluer, de réguler et de communiquer les résultats de son action
- maîtriser le recueil et le traitement des informations
- agir de façon éthique en connaissance des enjeux liés à l'environnement et au développement durable.
- être capable d'assurer la valorisation et la mise en œuvre de la recherche
- être capable d'assurer une veille scientifique
- maîtriser une langue étrangère

Objectifs des enseignements préparatoires à la spécialité « *Entraînement, Management et Ingénierie du Sport* »

Le parcours préconisé et préparatoire à la spécialité 2^{ème} année « *Entraînement, Management et Ingénierie du Sport* » est unique en France. Il définit une formation caractérisée par sa bivalence. Cette formation bivalente (créée en 1990 dans le cadre d'un DESS EMS) est particulièrement demandée par les étudiants et reconnue par le milieu professionnel. Elle apporte des compétences pluridisciplinaires permettant aux diplômés d'être en adéquation avec le marché de l'emploi du secteur privé et de réussir aux concours de cadre A de la fonction publique (Etat et collectivités territoriales). La réorganisation en Master a permis une mutualisation des moyens et des compétences

aboutissant à une importante transversalité. Au plan pédagogique, les contenus sont parfaitement structurés par la recherche, tant fondamentale qu'appliquée avec cinq laboratoires d'appui et le Centre d'Expertise de la Performance (CEP) Gille Cometti. Les origines des étudiants à l'entrée du M1 peuvent être très diversifiées avec une sélectivité prévue entre M1 et M2.

Les débouchés professionnels sont très importants et toujours en développement (secteur fédéral, collectivités locales et secteur marchand). Les enseignants sont soit des enseignants chercheurs, soit des professionnels de haut niveau spécialisés en entraînement sportif ou en management des organisations sportives.

Les compétences à acquérir sont relatives à tous les domaines de l'entraînement sportif (technique, préparation physique, préparation psychologique, planification, détection, évaluation...) ainsi qu'aux domaines du management appliqué aux organisations sportives (management, gestion des ressources humaines, analyse financière, marketing et communication, droit du sport, techniques quantitatives de gestion...)

Dans les différents secteurs d'activités, qu'il s'agisse du mouvement sportif associatif privé, des collectivités locales et territoriales, du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou encore du secteur marchand (salle de forme, grande distribution...), il est nécessaire d'avoir la double compétence de l'entraîneur technicien du sport et du manager gestionnaire de l'environnement physique et humain. Cette double compétence est d'ailleurs indispensable pour réussir aux épreuves des concours du CNFPT (conseiller des APS) ou du MJS (professorat de sport).

C'est sur cette double compétence que nous avons construit la spécialité "Entraînement, Préparation physique, Mentale et Management du Sport". Cette formation permet l'accès à une formation individualisée, associée à un projet professionnel ou intégrée dans un projet de service et instituée dans une logique d'optimisation de la performance. Il est caractérisé par 3 dimensions :

- acquisition des connaissances scientifiques et des compétences spécifiques liées à l'entraînement et à la pratique sportive de haut niveau
- acquisition des compétences en matière d'organisation et de gestion de l'environnement physique et humain du sport
- apprentissage par l'action (300 heures de stage au sein des clubs, ligues, fédérations, collectivités locales, Ministère de jeunesse et des sports (DRDJS), entreprises à objet sportif).

Offres d'emploi identifiées

- Cadre professionnel de Club : Directeur technique, Directeur sportif, Manager général, -Entraîneur, Préparateur physique, Préparateur psychologique.
- Cadre de section sportive.
- Cadre fédéral :Conseiller sportif régional ou national, cadre dans un pôle " espoir " ou pôle " France " .
- Formateur : en CREPS, en Ecole Nationale ou au sein d'une Fédération.
- Directeur et cadre sportif des services des sports des collectivités locales et territoriales.
- Responsable sportif en entreprise.
- Directeur, cadre de structure commerciale.
- Conseiller technique de fabricant de matériel ou d'équipement sportifs.
- Conseiller en communication.
- Conseiller en management des organisations sportives.
- Permet l'accès à différents 3^e cycle (Doctorats).

Objectifs des enseignements préparatoires à la spécialité « Recherche en Education et Formation »

Le débouché principal de cette spécialité reste l'enseignement de l'EPS auquel on accède par voie de concours. Cependant, eu égard au nombre des postes offerts au CAPEPS et à l'agrégation externe d'EPS, d'autres débouchés professionnels seront offerts aux étudiants.

- Enseignement dans les maisons familiales et rurales, les CFA, les établissements agricoles ;
- Enseignement dans les centres d'éducation fermés, les maisons d'arrêt et centres de détention ;
- Intervention dans les centres socio éducatifs, périscolaires ;
- Enseignement dans les différents pays de l'Union européenne ;
- Responsable qualité expertise des formations et des organisations éducatives et sociales
- Directeur des structures éducatives et/ou sociales
- Chef de projets éducatifs et sociaux
- Chargé de développement et d'innovation en matière de formation
- Formateur de formateur
- Directeur des ressources humaines
- Directeur de centre spécialisé (insertion, retraite, thalassothérapie...)

- Chargé de mission dans une collectivité territoriale
- Chargé de développement dans une organisation de loisirs éducatifs
- Assistant technique ou responsable administratif dans les associations à finalité éducative

Des intervenants professionnels seront sollicités à différents niveaux.

D'une part des enseignants tuteurs seront appelés à accueillir des étudiants en stage (stages d'observation) et à les accompagner dans leurs interventions (stages de pratique accompagnée ou stages en responsabilité). La liste en sera établie en concertation avec les services du rectorat et l'inspection régionale.

D'autre part, des enseignants d'EPS seront sollicités pour intervenir dans le cadre de la formation théorique des étudiants, et notamment des enseignants ayant une expérience de la difficulté scolaire (élèves en difficulté ou élèves difficiles), des enseignants ayant une expérience de l'accueil des élèves handicapés.

Seront également sollicités : des chefs d'établissement et des CPE des différents types d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel), mais aussi d'établissements classés ZEP ou sensibles).

Objectifs des enseignements préparatoires à la spécialité « *Activités Physiques Adaptées et Santé* »

Objectifs généraux

La filière Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) est présente dans les formations des Facultés des Sciences du Sport des universités de Bourgogne et de Franche-Comté depuis respectivement 6 ans et 20 ans. Le présent projet s'inscrit dans une démarche volontariste et ambitieuse de co-habilitation de la carte des formations des deux UFRSTAPS de Dijon et de Besançon dans le cadre du PRES Bourgogne – Franche-Comté. Parallèlement, les mentions Biologie-Santé des deux établissements ont également décidé de cohabiter leurs diplômes. L'offre de formation en APAS, proposée ici, permettra à l'étudiant de composer un parcours en adéquation avec son projet professionnel.

Le « nouveau » master APAS se construit en s'appuyant très fortement sur les structures des anciens masters APAS de Dijon et de Besançon. Les modifications apportées concernent : i) le format en 5 UE/semestre (cadrage défini par les deux Etablissements pour harmoniser tous leurs diplômes), ii) l'intégration des anciennes UE propres à Dijon ou à Besançon, qui permettent de composer 3 parcours différenciés, élargissant ainsi l'offre de formation.

Le Master APAS est constitué de deux années de spécialisation (M1 et M2 APAS) relatives à la santé et à l'activité physique. Il est intégré dans les bi-domaines **Sciences-Technologies-Santé - Sciences Humaines et Sociales** et mention **STAPS** de l'Université de Bourgogne et de Franche Comté. L'offre de formation proposée permet l'accès à une formation individualisée, associée à un projet professionnel ou intégré dans un projet de service, et instituée dans le domaine du handicap et de la santé publique. En outre, elle offre la possibilité aux titulaires d'une licence APAS de poursuivre leurs études au niveau Master et ainsi d'acquérir des compétences plus approfondies dans le domaine des déficiences motrices et de leurs restitutions.

Les 3 parcours offerts aux étudiants par l'intermédiaire d'EC à choix, en plus du stage sont :

- le parcours Recherche préparant à la profession de chercheur dans le secteur public (université, grands établissements de recherche, ...);
- le parcours 1 Professionnel Dijon « Réadaptation, réhabilitation et plasticité de la fonction motrice » pour intégrer des établissements de santé traitant de pathologies chroniques et/ou non-réversibles ;
- le parcours 2 Professionnel Besançon « Reconditionnement, réadaptation à l'effort et réentraînement » centré sur le sportif handicapé ou blessé ainsi que sur des pathologies réversibles.

Objectifs spécifiques de la formation

- **Objectifs scientifiques**

Le Master APAS consolide les bases de physiologie générale et de physiopathologie acquises dans les années antérieures. Il délivre une formation pluridisciplinaire, scientifique et technologique orientée vers une meilleure connaissance des pathologies, du handicap d'origine motrice, de la plasticité de la fonction motrice et des politiques de santé.

La formation se fonde sur l'opportunité offerte par les Universités de Bourgogne-Franche-Comté, à travers le PRES, de regrouper en leur sein des activités de recherche pertinentes et complémentaires de plusieurs équipes labellisées (laboratoire INSERM U887, CIC-P INSERM 803 du CHU de Dijon, équipes d'accueil EA 3920 et EA 4967, l'équipe C2S en cours d'habilitation de l'Université de Besançon, et les structures UFC UMR CNRS 6174 FEMTO-ST et l'institut IFR 133 (INSERM)) qui rassemblent les compétences de recherche et de formation dans les domaines suivants :

- Métrologie et instrumentation,,
- Biomécanique et neurophysiologie du mouvement
- Physiologie, physiopathologie cardiovasculaire
- Chirurgie orthopédique et traumatologique

- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie et Gériatrie
- Physiologie, physiopathologie et neurophysiologie sensorielle
- Sciences et techniques des activités physiques adaptées

- **Objectifs professionnels**

L'objectif de cette « nouvelle » formation est de permettre aux étudiants d'acquérir une spécialisation en matière d'activités physiques adaptées à différentes populations à besoins spécifiques et une ouverture à de nouvelles professions qui s'inscrivent dans les préoccupations de Santé Publique soulignées récemment par le rapport d'expertise collective de l'INSERM sur l'AP, le rapport Toussaint, le troisième PNNS, les circulaires relatives à l'organisation des SSR et de la DHOS. Une spécialisation et une professionnalisation sont visées au travers de stages (150h en M1 et 350h en M2) réalisés soit dans un laboratoire de recherche soit dans une structure accueillant et assurant la prise en charge des publics à besoins spécifiques (lieux de stage en annexe 1, p. 43).

Le titulaire du Master 2 Activités Physiques Adaptées et Santé, grâce à un approfondissement et une meilleure connaissance scientifique et technique, ainsi que l'acquisition des outils qui gouvernent la méthodologie du projet professionnel et selon le parcours choisi i) conçoit, planifie, supervise et évalue des programmes de santé par l'activité physique adaptée. Ces programmes concernent un public large ou bien un public spécifique : personnes présentant une maladie, une situation de handicap, une déficience intellectuelle ou mentale, âgée ou appartenant à une population à risque vis-à-vis de la santé. Une partie de ces enseignants du master interviennent également en licence afin de donner une continuité dans la formation. Le master permet d'approfondir certaines connaissances scientifiques partiellement abordées en licence, ii) conduit des activités de recherche fondamentale ou appliquée du domaine de la motricité par une poursuite en thèse.

Il peut occuper une fonction de cadre (avec ou sans délégation de compétence) dans une structure de prévention, de réhabilitation, de réadaptation, de réinsertion, de rééducation ou d'audit-conseil. Il dirige le secteur des activités physiques au sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral). Il peut diriger une équipe composée de professeurs en Activités Physiques Adaptées (Licence).

- **Les étudiants en Masso-Kinésithérapie, titulaires d'un Diplôme d'Etat** et désirant acquérir une formation universitaire complémentaire pouvant s'intégrer à une formation doctorale, pourraient trouver un prolongement logique à travers le Master APAS. D'autres, désireux d'acquérir une formation pratique professionnelle complémentaire dans des domaines de rééducation spécialisée pourraient également s'inscrire dans une telle formation.

- **Les étudiants titulaires d'une Licence en Biologie**, notamment ceux intéressés par la Physiologie Intégrative et les processus d'adaptation à l'exercice physique, pourraient s'orienter là encore soit vers une formation professionnalisée soit vers une formation doctorale.

- **Les étudiants titulaires d'une Licence en Psychologie**, notamment ceux intéressés par la Motricité et les processus de restauration des processus perceptifs et cognitifs, pourraient s'orienter là encore soit vers une formation professionnalisée soit vers une formation doctorale.

- **D'autres étudiants parfois non universitaires** peuvent être issus d'Enseignements Techniques, d'Ecoles d'Ingénieurs, d'Ecoles Paramédicales pourraient trouver une finalité professionnelle. Il en est ainsi des orthoprothésistes, des orthophonistes, des Psychologues, Psychomotriciens ou Ingénieurs en GBM par exemple.

Objectifs du parcours préparatoire aux spécialités « Développement Commercial et Territorial du Sport et des Loisirs » et « Psychologie Sociale et Sciences du Sport et des Loisirs »

Objectifs de la formation

- **Objectifs scientifiques**

La spécialité professionnelle « **Développement Commercial et Territorial du Sport et des Loisirs** » a pour objectif de former des étudiants capables de mener une réflexion scientifique pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales appliquées aux secteurs publics, associatifs et privés du sport et des loisirs dans des environnements différents (locaux, nationaux, internationaux).

En ce sens, elle est adossée prioritairement à **2 laboratoires principaux** des Universités de Franche-Comté et de Bourgogne : Laboratoire (C3S) Culture, Sport, Santé, Société (EA 4660) et Laboratoire de Socio-Psychologie et Management du Sport (SPMS, EA 4180), et des **laboratoires périphériques** (LSH, EA 2273 et THEMA pôle Cersot, UMR 6049). Elle est donc au centre de la production et de la transmission de savoirs et de savoir-faire dans le domaine du sport et du loisir dans une perspective de développement commercial et territorial d'un point de vue pluridisciplinaire.

- **Objectifs professionnels**

La spécialité « **Développement Commercial et Territorial du Sport et des Loisirs** » dans ses parcours professionnels vise à former des cadres de niveau 1 capables de concevoir, développer, gérer, analyser et évaluer les processus à l'œuvre dans l'offre et la demande de sport et de loisirs dans une organisation ou dans un territoire donnés au niveau régional, interrégional, national ou international.

Le diplômé maîtrise les modalités de création de produits et de marques de sport, et les modalités de mise en place de projets sportifs, à visée de détente, de divertissement et d'épanouissement personnel, dans différents contextes et avec des publics spécifiques.

Il participe à la création et/ou valorisation de biens et services sportifs, au marketing stratégique et opérationnel, à la distribution et à la commercialisation, dans une perspective de compétitivité européenne et internationale.

Modalités de contrôle des connaissances

1 – Régime général

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 17 octobre 2012 ;

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

1.1 - Validation

Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les compose ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont individuellement porteurs de crédits. La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi.

1.2 - Compensation

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la **même année** universitaire.

1.3 - Capitalisation

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- **Capitalisation** de l'EC : dans le cas d'EC crédités, la règle de la capitalisation s'applique (dès lors que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10 sur 20) ;
- **Capitalisation** de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20) ;
- **Capitalisation du semestre** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- **Capitalisation de l'année** : chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

1.4 - Conservation et report de notes

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne **si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités** (ils ont une valeur en crédit ECTS).

ATTENTION : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités l'étudiant **repasse tous les éléments constitutifs y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20)**.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

Les étudiants athlètes de haut niveau inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau et/ou PEP'S peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre, l'ensemble de leurs notes à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme ET au coordonnateur PEP'S à l'UFR STAPS.

**La convocation aux examens se fait par voie d'affichage.
Les étudiants devront consulter les panneaux prévus à cet usage**

1.5 - Assiduité

Les TP et les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

Trois absences injustifiées ou non autorisées aux TP et TD entraînent l'attribution de la note zéro dans l'enseignement considéré et pour les deux sessions d'examen. Quatre absences injustifiées ou non autorisées dans un enseignement entraînent l'interdiction de se présenter aux deux sessions de l'examen terminal. Dans les deux cas l'étudiant ne sera pas convoqué à l'examen en question.

1.6 – Arrivée en retard

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité de l'UFR STAPS **afin d'être présent le jour de la rentrée**. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.

Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au Secrétariat **15 jours avant la période concernée**.

Sont considérées comme absences justifiées :

- Le certificat médical **précisant le repos à la chambre. Ce certificat devra être fourni dans les 3 jours** ;
- Une convocation à un examen officiel ;
- Une convocation à une compétition importante pour les athlètes de haut niveau.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée **si et seulement si** un document original est déposé en scolarité et une copie présentée au responsable de l'enseignement.

Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

2 – Régime spécial

2.2 - Régime salarié et assiduité

Les demandes de régime salarié devront être adressées au secrétariat le plus tôt possible après la rentrée officielle. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD et TP. Cette dispense ne sera effective qu'après la demande, sous réserve d'autorisation. Avant, la présence aux TD et TP sera obligatoire comme pour le régime normal. Dans le cas des demandes tardives une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. **Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.**

Les étudiants en situation de redoublement et effectuant leur service militaire peuvent bénéficier du régime salarié.

Le statut d'étudiant salarié sera attribué aux étudiants en deuxième année de préparation au CAPEPS

2.3 - Athlète de haut niveau

TP et TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme.

Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence **devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la période considérée**. Les certificats médicaux devront être adressés au secrétariat au plus tard trois jours après les absences. Ils devront spécifier si l'étudiant doit garder la chambre. Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examen.